

## Erasmus + accompagne les personnes en situation de handicap

La démocratisation du programme Erasmus + est un des objectifs pour la période 2014-2020. Erasmus + vise à **promouvoir l'équité et l'inclusion** en facilitant « l'accès des participants issus de milieux défavorisés et ayant moins de possibilités que leurs pairs, lorsque la situation de ces personnes limite ou empêche leur participation à des activités transnationales ». Parmi les facteurs limitant la mobilité de ces personnes, sont cités les obstacles socio-économiques, mais aussi le handicap ou les problèmes de santé :

- handicap (à savoir les participants ayant des besoins particuliers) : personnes présentant un **handicap mental** (intellectuel, cognitif, ou trouble de l'apprentissage), **physique, sensoriel, ou autre** ;
- problèmes de santé : personnes souffrant de **problèmes de santé chroniques, de maladies graves ou de pathologies psychiatriques**.

### Une prise en charge complète des frais supplémentaires liés au handicap

Ce point est particulièrement intéressant pour les bénéficiaires potentiels du programme Erasmus +, puisque le programme prévoit une prise en charge particulière incluant les **coûts additionnels concernant directement les participants handicapés et les personnes qui les accompagnent**. Le programme prévoit également des financements supplémentaires pour permettre aux participants concernés d'avoir accès à des soutiens techniques et pédagogiques adaptés. L'intégralité des frais directement liés au handicap du participant et le cas échéant d'un accompagnateur est prise en charge par le programme, y compris les frais de voyage et de subsistance des accompagnants.